L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..................	$3 00
Six Mois..................	1 50
Quatre Mois..............	1.00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

ublie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

CHEVAUX, MULETS, CAMIONS, WAGONS, HARNAIS, ETC.,

A L'ENCAN.

A l'Ecurie contigu à la Résidence 916, rue Troisième

VENDREDI, 19 FEVRIER, A 11 H. A. M.

AUSSI

Le Même Jour le Contenu de la Résidence No 916 rue Troisième.

LES DEUX VENTES D'APRÈS L'INVENTAIRE.

SUCCESSION DE EDMOND HAYDEN, SR.

No 72,396 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 février 1904, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à l'heure et endroit ci-dessus indiqué. Tous les effets mobiliers en ceci référés appartenant à la succession d'Edmond Hayden.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO Encanteur, 303 rue Baronne

Jas Wilkinson, A. J. Peters, avocats.

7 fév—7 14 18 19

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

INTERDICTION DE MARY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71,167— Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'ilet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S Lopez, Rendon et Gravier, ledit lot mesurant 31' 3" 4''' de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'ilet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci-dessus: ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S.Lopez par 156' 5'' 4''' de profondeur.

Conditions—Comptant à les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

E. J. Thilborger, Esq., avocat, 204 rue Camp. 6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

Jas. A. Brennan

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon.

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Laine—Cour Civile de Distr ot pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 72 363 Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 62, borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt-six (26') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63') pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 915 rue Dupré, entre St Philippe et Dumaine.

A L'ENCAN,

A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE.

Jeudi, 18 février 1904, à Midi

No 67,991 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

Succession de Eugenie Millon, femme de Ernest Bontin.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 13 janvier 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus indiqué, sans limite ou réserve, la propriété foncière ci-après:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Dumaine, St Philippe et Bellechasse, désigné comme lots 16 et 17 dudit ilet, d'après un plan fait par J. F. Brann, voyer, daté le 12 janvier 1885, déposé dans l'étude de W. I. Hodgson, d'après lequel dit plan lesdits lots mesurant chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dupré sur 141 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, sans limite; l'acte de vente devant être passé pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne

W. W. Wall, avocat, bureau 318 rue Carondelet......17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Freret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire, daté le 8 mars 1894

Conditions: Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente; 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE

Encanteur, No 806 rue Perdido.

27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 fevrier 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904 par l'Hon Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un lot de terre avec les améliorations situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Bourbon, autrefois Bagatelle, Prieur et Roman, désigné comme lot No 20, d'après le plan fait par J. Pilié voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil notaire bâtisse Hennen.

Jos Lautenschlaeger avocat.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Succession de John Faxon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,238—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Robert R Faxon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. T. H Thorpe, avocat.

10 fév—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au-dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'ilet No 99 borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co." à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier, à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrites comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Le dit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 1 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Slidell étant l'ilet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain lot triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant en dépôt comme sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir tous les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meuble de maison, montre et Chaîne en or.

Cheval, Buggy et Wagon.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet MERCREDI, le 17 février 1904, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 février 1904 de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72 554 du dossier de la dite Cour, les meubles suivants sur les lieux No 626 rue Sud Tonti, entre les rues Gravier et Perdido.

Un lot de meubles de maison comprenant meubles de salon, chambre à coucher et cuisine, un cheval, buggy, wagon à ressorts, harnais et une montre et chaine en or, le tout d'après l'inventaire enrégistré en Cour.

Conditions—Comptant.

6 fév—6 7 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet et la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 85 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et, l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant un prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Succession de Nicholas J. Keating

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,104—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Cecil Keating, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D Dimitry, avocat.

3 fév—3 7 12

Cicero A. Ramsey.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir, Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que le ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières, No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kossuth V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites à savoir—

Cette propriété bien située et rémunératrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 83, borné par les rues Chestnut, Coliseum, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moellhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur cette propriété rapporte un revenu annuel de $540

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 6 8

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borné par la rue Thalie.

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu et signé en Cour ouverte, le 9 février 1904 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'ilet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds, étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertran Beer, l'acte pardevant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1883. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respectivement après la date de l'adjudication portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 14 21 28—mars 6 13 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Anthony Feldmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,998—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Gebhardt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—W. R. M Whitney, avocat.

12 fév—12 16 21

Succession de Jacob Lindee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,382—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmina Darras, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Milton W Boylan, avocat.

12 fév—12 16 21

Succession de Mme Annie W. Adams, femme de Charles W. Van Fleet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,469—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Bart W. Henry, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. T. M. et J. D. Miller, avocats.

12 fév—12 16 21

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,733—Division C—Attendu que Mme Mary Carr, veuve de William Bassenger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. J. Waguespack, avocat. 12 fév—12 16 21

Succession de Joseph Louis Lambert

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 711 — Division A — Attendu que Frank Louis Lambert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Louis Lambert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Frank McGloin, avocat. 10 fév—10 14 19

Succession de Mary J. Jewell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 72,202—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. O. Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. G Riddell, avocat.

10 fév—10 14 19

Succession de John C. Woodville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72,705—Division E—Attendu que Charles A. Harris agent et avocat de fait de L. C. Woodville et als., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. Woodville, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. Rivers Richardson, avocat.

10 fév—10 14 19

Succession de Frederick Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 688—Division E—Attendu que John Graff, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Graff, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Wynne G Rogers, avocat.

9 fév—9 13 18

Succession de Mme Peter P. Navo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 463—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter P. Navo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats. 9 fév—9 13 18

Succession de Jacob Reuther.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,708—Division B—Attendu que Mme Regina Schinton, veuve de feu Jacob Reuther, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Reuther, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Edgar M. Cohn, avocat. 9 fév—9 13 18

ASSURANCES.

Deuxième état annuel DE LA

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recettes:		
Primes de feu écrites	$90,750 13	
Ajoutez: primes non expirées de 1902	23 231 19	
		$113 981 32
Ajoutez: intérêt et profits et pertes		4,611 98
		$118 623 30
Réserve pour:		
Moins.		
Primes non expirées pour l'anné 1903	35,060 80	
Pertes sur feu non payées	2 350 00	
		37,410 80
		$81,212 50
Débours:		
Primes de feu	$25,525 74	
Réassurances	6,758 56	
Primes remises	7,360 18	
Commissions	9,7 9 42	
Taxes et licences	4,370 64	
Salaires et dépenses générales	12,212 18	
		65,986 52
Profit net sur les affaires de l'année		$15,225 98
Réserve pour:		
Dividende 4 0/0 maintenant payable	$4,000 00	
porté au fond de surplus	11,225 98	
		15,225 98

ACTIF.

Primes en voie de collection	15,445 61	
Bons de la ville de la Nlle Orléans et de l'Etat de la Louisiane	139,700 00	
Comptant en mains et en banque	6,184 30	
		$161,329 91

PASSIF.

Stock capital	$100,000 00
Réservé pour primes non expirées	35,060 80
Réservé pour pertes non payées	2,350 00
Divid nde 4 0/0 maintenant payable	4 000 00
Fonds de surplus	19,919 11
	161,329 91

Le tableau ci dessus est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie

J. E. MERILH Vice-Président,

OTTO T. MAIER Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de janvier 1904.

GEORGE C. WALSHE

17 janv—1m Notaire Public.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances

—DES—

MARCHANDS

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903

Primes reçues		
Sur risques de feu		$40,795 29
Sur risques de rivière		2,592 31
		43 387 60
Primes non acquises pour 1902 maintenant acquises		$21,887 53
		$65 275 13
Moins non gagné en 1903		20,205 03
		$45,070 10
Ajouter—		
Intérêt	$4 481 66	
...er	2,509 00	
Profits et pertes	514 41	— $7,505 19
		$52 575 29
Pertes de feu payées	$17,675 44	
Pertes de rivière	1,479 16	
Total	$19 154 60	
Primes remboursées	2 275 38	
Réassurances	4,063 18	
Taxes et licences	3 482 40	
Commissions	2,197 12	
Compte des Dépenses de Propriétés foncières	235 05	
Dépenses générales salaires, honoraires d'avocats fournitures de bureau etc	13,753 98	
Réserve pour payer réassurances	272 97	— $45,435 28
		$7,139 92
Moins Dividende de juin	3,000 00	
Moins dividende de décembre	3,000 00	— 6,000 00
Profit net		1,139 92

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes	$ 1,238 22
Primes en cours de collection	9 770 91
Comptant en main	4,167 97
Propriété foncière	60 895 06
6 actions French Opera Ass'n Ltd., à 110	660 00
11 actions de la Provident Bank & Trust Co à 1 35	1,485 00
50 actions de la Citizens Bank of La., à 1 55	7,750 00
20,000 Cit. Fours à 1,10 50	22,100 00
11 000 Fifth Levee Dist. Bonds 5 pour cent à 1,12	12,320 00
1 000 Bossier Levee Bonds, 6 pour cent à 1.11	1,110 00
16,500 Caddo Levee Bonds, 6 pour cent, à 1.11	18,375 00
26,500 Caddo Levee Bonds, 5 pour cent à 1.11	29,415 00
	$169,287 00

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Réservé pour pertes non ajustées de 1903	20,205 03	
Réservé pour dividendes non payées	638 95	
Réservé pour payer la réassurance	272 97	
PAS DE RESERVE FAITE POUR PERTES NON PAYEES, TOUTES AYANT ETE PAYEES.		$121,116 95
Surplus 1902	$47,030 13	
Ajouter profit 1903	1,139 92	$48,170 55 $169,287 00

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, janvier 1904.

Signé: PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14me jour de janvier 1904.

Signé CHAS T. SONIAT, Notaire

16 janv—dim mard—1m

Succession de Mme Maria Kothman, veuve par premier mariage de Gerhardt Meyer et veuve par second de Henry Blomer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,655—Division C—Attendu que Joseph Kothman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria Kothman, veuve par premier mariage de Gerhardt Meyer et par second de Henry Blomer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. M Ansley, avocat. 5 fév—5 9 14

Succession de Patrick Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,443, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Gallagher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. B. Fisher, avocat. 4 fév—4 8 13

ASSURANCES.

Quarante-Huitième état annuel.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances —DU— SUN.

Nouvelle-Orléans 2 janvier 1904.

Conformément aux règlements de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recette brute de primes reçues		$546,138 13
Ajouter réserve pour risques non terminées, "1902" et années précédentes		215,288 51
		$761,426 64
Déduire réserve pour risques non terminés, "1903" et années précédentes		223,440 25
		$537,986 39
Primes rendues	$76,891 48	
Réassurance	122 809 18	
	$199 700 66	
Ajouter réserve pour réassurance non payées de "1903"	12,299 69	
	$212,000 35	
Déduire réserve pour réassurance non payées de "1902"	10,754 76	— 201,245 59
		$336,740 80
Dépenses et commissions	$125,240 94	
Pertes payées durant l'année	166,794 26	
	$292,035 20	
Déduire montant réservé pour pertes de "1902" et années précédentes	36,328 00	
	$255,707 20	
Ajouter pour montant réservé pour pertes de "1903" et années précédentes	29,983 00	— 285,690 20
Profit net des assureurs pour 1903		$51,050 60
Montant net reçu pour intérêt et loyers	$31,822 42	
Compte des profits et pertes	15,076 91	— 46,899 33
		$97,949 93
10 pour cent dividende sur $500 000 00		50,000 00
Porté au surplus		$47,949 93

ACTIF

Bons des Etats Unis, 4 pour cent enregistrés 1925 à 133	$10 000 00	$13 300 00
Bons d'améliorations de la ville de la Nlle Orléans à 106	275,000 00	291,500 00
Bons de la ville de la Nlle Orléans 4 pour cent à 109	500,000 00	545,000 00
700 actions Canal Bank and Trust Co à 180	70,000 00	126 000 00
54 actions de la Provident Bank and Trust Co à 134	5,400 00	7,236 00
Bureau de la Bâtisse de la Compagnie		35 000 00
Comptant en Banque et dans le Bureau		25,339 53
Primes en cours de collection		54,409 77
Réassurances non collectées sur pertes payées		882 03
		$1,098 667 13

PASSIF

Fonds capital	$500,000 00
Réservé pour primes non acquises	223,440 25
Réservé pour pertes non payées	29,983 00
Réservé pour dividendes non payés	26 020 00
Tous autres passifs	49 299 69
Surplus	269,924 19
	$1,098,667 13

Le tableau ci-dessus est une copie juste vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

CHARLES JANVIER, Président

FERGUS G LEE, Secrétaire

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 21me jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD, Notaire Public.

31 janv—1 m

Trente-Deuxième Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances

TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS LNE.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1903:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$864,216 00
Sur risques de mer		10,983 46
Sur risques de rivière		10,639 26
		$885,838 72
Ajouté: Primes non expirées de 1902		334 050 23
		$1,219,888 95
A déduire: Primes non expirées pour 1903		369 293 26
		$850,595 69
A déduire—		
Pertes de feu payées	$300,343 78	
Pertes de mer payées	1,467 47	
Pertes de rivière payées	1 806 56	
Réassurances	96,545 08	
Commissions	138,537 65	
Primes retournées	137,806 89	
Dépenses générales d'agence et profits et pertes moins l'intérêt	60,305 78	
Taxes et licences	8,287 98	
	$744,600 19	
Pertes non ajustées et non payées	52,620 50	— 797,220 69
Profits nets		$53,375 00

ACTIF.

$250,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	275,000 00
$50,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	54,500 00
$150,000 bons d'Etat de la Louisiane	159,000 00
$20,000 bons à prime de la ville de la Nouvelle Orléans	44,200 00
$20,000 bons de levée Pontchartrain 50 ans	27,800 00
100 actions de la banque du Canal and Trust Company	18,000 00
20 actions de la Banque Nationale Germania	3,900 00
50 actions de la Teutonia Bank and Trust Company	6,500 00
30 actions de la Hibernia Bank and Trust Company	13,200 00
15 actions de la Provident Bank and Trust Company	2,025 00
150 actions du Illinois Central Railroad	18 670 00
Propriétés foncières — bâtisse du bureau	40,000 00
Comptant en banques	$41 282 25
Primes en cours de collection	86,982 85
	$790,100 10

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Surplus	105,056 34
Réservé pour primes non expirées	367,293 26
Dû pour réassurances	2,000 00
Dividendes non payés	13,130 00
Pertes non payées et non ajustées	52,620 50
	$790,100 10

L'état ci dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

Nouvelle Orléans, 14 janvier 1904.

(Signé) ALBERT P. NOLL, Président.

FRANK LANGBEHN, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 14me jour de janvier A. D. 1904.

(Signé) JNO. LEGIER, Jr., Notaire Public

19 jan—4 sem—mar jeu dim

E. A. ANDRIEU.

—successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier